

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 008-402/14/CC

■ Remise d'ouvrage par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée de l'aménagement du Boulevard de Dunkerque et des abords phase 3A, Jardin Mires dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de la Joliette

DBP 14/12148/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) a mis en œuvre depuis sa création un certain nombre de secteurs opérationnels et en particulier deux ZAC, la ZAC Saint-Charles-Porte d'Aix et la Zone d'aménagement concerté de la Joliette.

Suite à la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au 1^{er} janvier 2001 et au transfert de certaines compétences de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine, le Programme des Equipements Publics de ces deux ZAC adopté par la Ville de Marseille comprend à la fois des ouvrages à remettre à la Ville de Marseille et des ouvrages à remettre à la Communauté Urbaine.

En exécution de ces dispositions, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée remet gratuitement à la Communauté Urbaine les ouvrages achevés relevant de sa compétence (voirie et ses accessoires, infrastructures) et facture à la Communauté Urbaine la part taxable des ouvrages (TVA).

Ainsi, il est proposé au Conseil de Communauté d'acter la remise d'ouvrage de l'aménagement du Boulevard de Dunkerque et des abords phase 3A, Jardin Mires, à titre gratuit, par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée à Marseille Provence Métropole et d'approuver le remboursement de la TVA par Marseille Provence Métropole pour un montant de 45 852,40 euros.

Cette TVA, à la charge de MPM, est déterminée à partir du montant HT des ouvrages remis (498 259,83 euros) diminué des recettes commerciales (264 319 euros) affectées à ces ouvrages, soit un montant taxable de 233 940,83 euros.

Le procès-verbal de remise d'ouvrages a pour effet de constater la réalisation des ouvrages et de permettre leur entrée dans le patrimoine de Marseille Provence Métropole ainsi que de constituer le fait générateur du versement de la TVA par Marseille Provence Métropole.

En contrepartie de ce versement de TVA à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Marseille Provence Métropole pourra bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les ouvrages réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée sont remis gratuitement à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Que les ouvrages ainsi réalisés sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte de la remise des ouvrages à titre gratuit réalisés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'aménagement du Boulevard de Dunkerque et des abords phase 3A, Jardin Mires et d'une TVA à verser à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée d'un montant de 45 852,40 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique : C310 – Nature budgétaire : 2152 – Fonction : 822 – Opération 2013/00092.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER